

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 8 JUILLET 2021</p>

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 8 juillet, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes en respectant les gestes barrières, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Présents : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTOBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain, REMON Karine, EPINARD Céline, DENEUX Valérie, LEPAGE Amanda à partir de 20h55

Excusé : BURON David, BREARD Nicolas, LECOMPTE Frédéric

Secrétaire de séance : DEVINAT Fabienne

Date de convocation : 2 juillet 2021

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2021, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts

1. Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement quartier santé/bien-être
2. Tarifs fourrière

Informations

Patrimoine/Aménagement

3. Autorisation de signature du bail pour le cabinet médical
4. Protocole d'accord avec la SMABTP pour la toiture de la salle des sports

Finances et Ressources humaines

5. DM n°2 Commune
6. Demande de diminution d'un poste permanent
7. Création poste non permanent pause méridienne à compter de septembre 2021

Enfance, jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, restaurant scolaire

8. Convention socle numérique

Acteurs de la vie locale et associative

Communication : retour sur le stage de Margot Paris

Développement durable

Points : questionnaire jardins partagés, présentation de la journée nettoyage, consultation ancienne carrière

Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Consultation travaux entretien des chemins communaux
- Précision pour l'apprentissage d'Emeline Livenais

I-Urbanisme / voirie / environnement

1-Espaces verts :

Espace rue du Port Salut : des structures bois ont été posées pour les plantes grimpantes qui pourront retomber de l'autre côté du mur.

2-Voirie :

*Aménagement quartier Santé retour de la consultation lancée

N°71-07/2021 - Objet : Résultat de la consultation pour l'aménagement de l'espace du quartier dit santé/bien être

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de 3 cabinets pour l'aménagement de l'espace du quartier dit santé/bien être avec un cahier des charges exposant les souhaits sur les entrées, gestion des flux de circulation, eaux pluviales, plan de circulation, les parkings entre autres.

La Commission Voirie a étudié les 2 offres reçues et propose de retenir le cabinet Kaligéo pour un montant de 14 950 € HT soit 17 940 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 1 abstention

-**PROPOSE** de retenir le cabinet Kaligéo pour un montant de 14 950 € HT soit 17 940 € TTC.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise retenue.

*Ohm Ingénierie : présentation de l'esquisse et la rédaction du document de consultation aux entreprises pour début octobre avec une attention particulière sur la gestion des câbles au niveau des mâts.

*Travaux effectués rue des Grainetiers pour le passage des fauteuils roulants.

*Superette : des défauts ont été constatés avec la façade abîmée à l'enlèvement du goudron.

Eclairage : la position des candélabres est en attente du retour de l'étude.

*Courrier Grand Chemin va être lancé semaine 28 avec un boitage pour chaque habitation.

Questions diverses :

*Stationnement rue d'Anjou : pose de clous inox pour 400€ HT. Pose de panneaux interdiction de stationner.

*Tarif fourrière animale : après comparaison des tarifs d'autres municipalités, la commission propose en fonction des moyens engagés et du temps passé de mettre en place un tarif :

30 €TTC (première capture) / 60 €TTC (captures suivantes) / 15 €TTC par jour de garde. Le

travail de la Commission va être complété pour voir si une convention avec un vétérinaire pourrait être passée et y intégrer la capture.

Report de la délibération par le Conseil

*Participation aux travaux de réfection du chemin limitrophe de Parné proche du Haumerand pour environ 1000 € HT -

À revoir après la réalisation des travaux de l'agriculteur sur son terrain et sur le budget 2022

Ajout à l'ordre du jour :

N°72-07/2021 - Objet : Résultat de la consultation pour les travaux d'entretien sur certains chemins communaux

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour réaliser les travaux d'entretien des chemins communaux situés : impasse des Forgerons, impasse des Potiers, chemin de Jarreté.

La Commission Voirie a étudié les 3 propositions reçues et propose de retenir l'entreprise Pigeon TP Loire Anjou pour les montants suivants :

Impasse des Forgerons 10 977.50 € HT soit 13 173 € TTC

Impasse des Potiers 9 747.20 € HT soit 11 696.44 € TTC

Chemin de Jarreté 8 964.10 € HT soit 10 756.92 € TTC

Le paiement par acompte est possible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 1 abstention

-PROPOSE de retenir Pigeon TP Loire Anjou pour un montant global de 29 688.80 € HT soit 35 626.56 € TTC

-DIT que le paiement par acompte est possible

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce marché avec l'entreprise Pigeon TP Loire Anjou

II-Patrimoine / aménagement

Informations :

- Eglise : nouveau devis de 1944 € au lieu de 1000 € pour réaliser le même soubassement qu'au Sud de l'église / une subvention serait possible à hauteur de 15 à 30%
- Ruines du château : demande de révision du devis suite à une remarque d'un autre professionnel sur le fait que le devis proposé contient déjà des études réalisées et qui ne seront plus à effectuer.

Bail cabinet médical

N°73-07/2021 - Objet : Autorisation de signature du bail avec l'Associations des médecins d'Entrammes

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'entrée au 1^{er} juillet 2021 des deux médecins, Thi Phi Bach NGUYEN et Matthieu PEUROIS, constitués en association dénommée Association des médecins d'Entrammes, dans le cabinet médical situé 30 rue du Moulin de la Roche. Ce bail professionnel dure 6 ans.

Le loyer mensuel est fixé à 1097.50 € TTC et 250 € TTC de provisions pour charges par mois. Une révision annuelle du loyer, suivant l'indice de référence, et des charges prévisionnelles, sur factures sont prévues. Le dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer hors charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**FIXE** le loyer à 1097.50 € TTC et 250 € TTC de provisions pour charges par mois

-**DIT** qu'une révision annuelle du loyer, suivant l'indice de référence, et des charges prévisionnelles, sur factures sont prévues ainsi qu'un dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer hors charge

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail professionnel avec l'Association des médecins d'Entrammes

Information : les médecins sont entrés dans les locaux au 1^{er} juillet 2021. Un bail a été signé via la délibération n°83 du 8 septembre 2020 portant délégations du Conseil municipal vers le maire. Cependant, cette délégation n'est valable que 2 ans d'où la nécessité de demander l'autorisation de signature au Conseil. Un avenant sera rédigé pour mentionner la délibération prise le 8 juillet et permettre le bail de 6 ans.

Protocole d'accord transactionnel : toiture salle des sports

N°74-07/2021 - Objet : Protocole d'accord transactionnel avec la SMABTP assureur de l'entreprise Chabrun - infiltrations toiture salle des sports suite aux travaux de 2017

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a réalisé, en 2017, une réfection complète de la couverture de la salle n°1 et une sur-toiture sur les salles n°2 et 3 de la salle des sports. Les travaux ont été réceptionnés sans réserve.

À la suite de cette réception, différentes infiltrations ont été constatées. En dépit des interventions de l'entreprise Chabrun, titulaire du marché, pour remédier à ces désordres, aucune solution satisfaisante n'a été présentée.

Simultanément à une procédure d'expertise amiable mise en œuvre par la SMABTP, l'assureur de l'entreprise Chabrun, la commune a saisi le Tribunal administratif de Nantes en référé expertise pour faire avancer le dossier. À ce jour, compte tenu des délais judiciaires, aucune ordonnance n'a été rendue. Parallèlement à la procédure judiciaire engagée, les parties ont entendu poursuivre leurs pourparlers amiables avec le protocole d'accord transactionnel qui va vous être présenté.

Le protocole prévoit la prise en charge des coûts des travaux de réparation de la couverture de la salle n°1 de la salle des sports, selon le devis établi et le rapport de vérification du cabinet Etude et Quantum d'un montant de 39 394.20 € HT comprenant :

- Travaux d'investigation (AEIT)	912,00 €
- Interventions phase amiable (CHABRUN)	8 099,55 €
- Travaux de reprise (CHABRUN)	30 382,65 €

Le détail ci-dessous des travaux de reprise de l'entreprise Chabrun :

- SECURITE
 - o Mise en place de filets anti-chute à la périphérie du bâtiment pendant les travaux de couverture ;
 - o Nacelle élévatrice thermique pour travaux de couverture ;
- COUVERTURE SALLE N° 1
 - o Dépose de la couverture ;
 - o Pose d'un joint BUTYL SUPER ETANCOPAST 12X3 longitudinal et transversal ;
 - o Changement de tous les tirefonds FAYNOT par des tirefonds pour rénovation ETANCO ZACRO 7X80
 - o Pose de vis de couture sur les joints BUTYL.

Voici les points modifiés en italiques par la commune en cours de validation auprès de la partie adverse :

-La réalisation d'un constat contradictoire des tôles abîmées et des isolants altérés en raison d'infiltration

Auxquels il faudra ajouter, le coût de remplacement des bacs aciers ne pouvant être réutilisés après dépose et le coût de remplacement des isolants abîmés.

-Les travaux envisagés seront effectués avant la fin du mois d'octobre 2021. Dans le cas contraire, la commune se réserve le droit de saisir de nouveau le Tribunal administratif de Nantes d'une expertise judiciaire.

-Outre le montant des travaux de réparation de la couverture de la salle n°1, la prise en charge des sommes exposées par la commune d'ENTRAMMES pour la préservation de ses intérêts, à savoir :

**309,20 € TTC dédiés au constat par huissier de justice suite aux désordres des 27 et 28 janvier 2021,*

**540 € TTC destinés aux frais d'avocat suite au dépôt du référé-expertise enregistré le 24 février 2021, étant précisé que la commune d'ENTRAMMES a été contrainte au dépôt de ce référé, faute de réponse concrète aux désordres constatés depuis le mois de janvier 2018 et pour lesquels aucune solution pérenne n'avait encore été proposée au mois de février 2021*

-Les travaux à venir sur la salle n°1 bénéficieront de la garantie de parfait achèvement et de la garantie décennale.

Il est nécessaire de rappeler que les toitures des salles n°2 et 3 bénéficient toujours de la garantie décennale qui court jusqu'en 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord dont les éléments primordiaux ont été mentionnés ci-dessus sous réserve que les éléments notés en italique au protocole par la commune soit acceptée par la partie adverse

III - Finances / ressources humaines

Finances

N°75-07/2021 - Objet : Décision modificative n°2 Commune

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'obtention de la DSIL 2021 pour un montant de 176 752 € pour la réhabilitation de l'ancien presbytère. Aussi, il est nécessaire l'intégrer au BP 2021 et diminuer l'emprunt prévu au BP 2021.

Suite à une consultation lancée pour l'achat de 10 cav'urnes, l'entreprise Roc Eclerc a été retenue pour un montant de 1541.67 € HT soit 1850 € TTC. Cette dépense n'étant pas prévu au budget, un transfert de crédit doit être réalisé.

Enfin, la création de box dans la salle des sports par le service technique nécessite l'achat de fournitures non budgétisé d'un montant de 2800 €. Cette régie de travaux n'étant pas prévue lors du vote du budget, un transfert de crédit est à réaliser.

Fonctionnement

Dépenses :

022 Dépenses imprévues : - 2800 €

Article 60632 fournitures de petits équipements : + 2800 €

Investissement

Dépenses

020 Dépenses imprévues : - 1850 €

Opération 402 Aménagement cimetière article 2128 autres agencements et aménagements : +1850€

Recettes

Article 1347 Dotation soutien à l'investissement : + 176 752 €

Article 1641 Emprunt : -176 752 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-AUTORISE les transferts de crédits mentionnés ci-dessus

Ressources humaines :

N°76-07/2021 - Objet : Demande par l'agent de diminution du poste adjoint animation 2^{ème} classe à 70% à compter du 1^{er} août 2021

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2011 portant création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Vu l'avis favorable du CT en date du 18 juin 2021

Monsieur le Maire informe que l'agent occupant le poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet souhaite à compter du 1^{er} août 2021 passer à temps non complet, 70 % soit 24h30 pour lui permettre de développer son auto-entreprise (VDI) et ainsi se conformer à la réglementation sur le cumul d'emploi. Ce changement engendre le passage au régime général IRCANTEC, l'agent a été informé sur ce point.

Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DIT que le poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet passe à temps non complet, à 70% soit 24h30 à compter du 1^{er} août 2021

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Informations : Stéphane AUBRY a été recruté sur un CDD de 3 mois pour un renfort au service technique avec le départ d'Emmanuel LEVALET et le temps d'arrivée de Gaël UZU sur le service. La période des congés d'été arrivant, un nouveau CDD de 3 mois a été signé jusqu'au 30 septembre 2021. Et enfin, compte tenu des 3 départs à la retraite d'ici les 3 années à venir dans le service, il est proposé un CDD d'un an pour créer un binôme avant le départ de Philippe MENARD en septembre 2022. Une annonce pour le poste vacant sera réalisée au mois de juin 2022.

N°77-07/2021 - Objet : Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité - pause méridienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, article 3 1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer, en fonction des besoins des effectifs et du protocole sanitaire applicable en septembre 2021- à ajuster si besoin :

-deux postes non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint technique :

*Base de 8h par semaine du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**CREE**, en fonction des besoins des effectifs de septembre 2021 à ajuster si besoin, deux postes non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint technique : *Base de 8h par semaine du 2 septembre 2019 au 5 juillet 2022, considérant la continuité du protocole sanitaire et la fluctuation des effectifs

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2021, chapitre 64.

-**AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

Ajout à l'ordre du jour :

N°78-07/2021 - Objet : Précision sur le recrutement d'un alternant BP Aménagement paysager au service technique

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle l'exposé énoncé le mois dernier à propos du besoin du service technique préparant 3 départs à la retraite échelonnés sur 3 années à compter de septembre 2022.

Madame Emeline Livenais débutera le contrat d'apprentissage BP Aménagement au lycée Rochefeuille (Ernée) à compter du 1^{er} septembre 2021 pour deux ans, pour le terminer au 31 août 2023.

Une convention avec le lycée sera rédigée pour la prise en charge des frais pédagogiques d'un montant de 6 000 € à la charge de la commune.

Aussi, Entrammes déposera une demande d'aide à hauteur de 50% sur la plate-forme dédiée dès réception du cerfa enregistré à l'inspection du travail. Emeline Livenais sera rémunérée selon le barème prévu en fonction de son âge et de son année d'alternat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cerfa d'embauche d'Emeline Livenais en tant qu'alternante BP Aménagement paysager et la convention pour le paiement des frais pédagogiques

-**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une aide de subvention sur la plate-forme dédiée

IV - Enfance/jeunesse/restaurant scolaire

1-Retour du Conseil d'écoles :

Maternelle :

- Bilan sur l'année scolaire écoulée (Protocole sanitaire, sorties, actions...)
- Effectifs à la rentrée 2021 : 44 élèves répartis sur 2 classes de 22 enfants, 16 arrivées pour 18 départs en CP.
- Projets 2021-2022 : Intervention en musique, séances de natation, Asinerie

Elémentaire :

- Bilan sur l'année scolaire écoulée : plusieurs actions (comédie musicale, théâtre...) mais sans représentation au public, initiation au Volley-ball, TUL, sortie à la Rincerie
- Effectifs rentrée 2021 : 84 élèves répartis sur 4 classes, 4 nouvelles inscriptions
- Projets 2021-2022 : Musique, Initiation au Tennis et Hand-ball, vélo

Demandes : panneaux indiquant l'école, rideaux occultants dans la classe des CE, classes transplantées en 2022

2-Point sur l'Eté :

- Enfance : 35 enfants en moyenne avec des journées jusqu'à 50 enfants
- Jeunesse : les inscriptions aux activités proposées sont quasi pleines, un camp a été annulé à défaut de participants.

3-Portail Famille :

Les inscriptions sont en cours, créneaux disponibles tous les matins et fins de journées en juillet.

4-Tarif Hors-commune :

La commission va proposer un tarif pour les communes de Parné-sur-Roc et de Forcé pour les vacances scolaires - Une rencontre est prévue en septembre.

5-Retour du CMJ et élections :

Fête de la musique :

Retour très positif des jeunes et des élus, la tranche horaire 17h-21h est bonne.

Cependant quelques remarques sont ressorties et devront être revues sur la prochaine édition : le sens de circulation n'était pas respecté par tous, les jeunes n'ont pas pu voir l'ensemble des groupes (sens de rotation), le fait de ne pas être debout et qu'il n'y a pas eu beaucoup de monde au début (dû au contexte sanitaire), mieux représenter le CMJ et leur implication dans la création de l'évènement, avoir plus de monde à l'accueil

Elections entre 10 et 17 ans :

*Quelques jeunes du CMJ ont rencontré les élèves de CM1 et CM2 des 2 écoles pour présenter le CMJ et remettre des dossiers de candidatures pour les prochaines élections car le mandat de 2 ans se termine.

*Les dossiers de candidatures sont disponibles à la mairie, à la MDJ, sur le site Internet de la Mairie. Des affiches seront mises aux arrêts de bus ainsi que chez les commençants. Le dossier est à rendre avant le 12 septembre pour une élection le 3 octobre (bureau de votes tenu par les anciens et futurs élus)

6-Point sur les projets 2021 :

- Mini-bus : recherche d'un mini-bus
- Socle numérique : subvention accordée, convention à signer, commande des ordinateurs

N°79-07/2021 - Objet : Convention pour l'obtention du socle numérique

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'un plan de relance dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif est lancé et la commune y est éligible.

Aussi, les démarches auprès du Ministère ont été réalisées pour monter le dossier d'attribution de la subvention dite « socle numérique » d'une dépense totale de 10 789.38 € TTC comprenant 11 ordinateurs, 10 souris, 1 valise pour ranger les 12 ordinateurs de la classe mobile, 20 casques audio, caméra HD d'animation, un enregistreur et un abonnement classe numérique.

La subvention octroyée est de 7 222€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention permettant l'obtention de la subvention au titre du socle numérique

7-Questions diverses :

- Europ'raid en 205 est reporté en 2022 pour raisons sanitaires
- Skate-park : l'emplacement est décalé plus vers l'arrière de la salle des sports, attente d'un devis pour le terrassement

V - Acteurs de la vie locale

Retour sur le forum des associations qui s'est déroulé le samedi 3 juillet 2021.

Environ 160 visiteurs, les associations semblent satisfaites. Le point sera fait avec elles à la rentrée. Elles ont pu échanger entre elles durant cet après-midi.

Les travaux des box dans la salle des sports débutent le 19 juillet.

VI-Communication

Le bulletin communal sera distribué dans les boîtes aux lettres des entrammais par les conseillers durant le week-end du 10 et 11 juillet. À l'intérieur, un questionnaire sur la mutuelle communale sera joint.

VII-Développement durable

*Bilan sur questionnaire "jardins partagés" en ligne

Le retour du questionnaire papier club des Aînés est en attente.

Cependant, 23 retours dont 13 personnes intéressées

Intérêt partagé entre la parcelle collective et la parcelle individuelle 7//6

7 personnes intéressées par une réunion

Sites : une préférence pour le Moulin de la Roche et espace dans quartier

*Journée collecte du 18 septembre 2021 de 9h30 à 12h00

Une réunion pour faire un point est programmé le vendredi 27 août à 14 heures à la mairie.

Une aide matérielle de la part de Laval Agglo est remise sous la forme d'un kit de ramassage :

- Pinces - sacs de tri - gants - balances pour pesage

La communication sera réalisée via la page Facebook et à la rentrée sensibilisation à la réduction des déchets auprès des écoles du club des Aînés et associations .

Le lieu de rdv départ et arrivée se fera au Moulin de la roche.

*Document de consultation diagnostic faune flore Site du Moulin de la Roche

Liste des organismes à solliciter : plusieurs cabinets spécialisés, MNE

*Concours maison fleuries

La date retenue est le 8 juillet à partir de 14h30 avec les mêmes critères que l'année passée.

VIII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Fournitures administratives	Lyreco	327.29 €
Ajout de prises électriques	Artitude Suard	506.67 €
Toilettes concours pétanque	Levrard	400 €

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

X-Questions diverses

-ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) ingénierie : la Préfecture a retenu la commune d'Entrammes pour bénéficier de l'aide d'un bureau d'étude ingénierie et permettre l'avancée des projets communaux dont le réaménagement du centre-bourg. Cette prestation de 21 675 € est pris en charge à 100% par l'ANCT. Une convention formalisant cet engagement sera transmise.

Liste banque alimentaire au 6 juillet 2021

- 10 foyers
- 34 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 juin 2021 :
81 personnes réparties 33 hommes et 48 femmes, 71 indemnisables

Evènements :

17 septembre 2021	18h00	Inauguration de la Maison de santé
-------------------	-------	------------------------------------

Prochaines réunions :

31 août 2021	20h30	Commission RH et finances ou voirie à préciser
1 ^{er} septembre 2021	20h30	Commission enfance jeunesse
2 septembre 2021	20h30	Commission patrimoine
21 septembre 2021	20h30	Commission Développement durable

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 9 septembre 2021
Séance levée 22h45

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°71-07/2021/058 - Résultat de la consultation pour l'aménagement de l'espace du quartier dit santé/bien être

Délibération n°72-07/2021/059 - Résultat de la consultation pour les travaux d'entretien sur certains chemins communaux

Délibération n°73-07/2021/059 - Autorisation de signature du bail avec l'Associations des médecins d'Entrammes

Délibération n°74-07/2021/059 - Protocole d'accord transactionnel avec la SMABTP assureur de l'entreprise Chabrun - infiltrations toiture salle des sports suite aux travaux de 2017

Délibération n°75-07/2021/060 - Décision modificative n°2 Commune

Délibération n°76-07/2021/060 - Demande par l'agent de diminution du poste adjoint animation 2^{ème} classe à 70% à compter du 1^{er} août 2021

Délibération n°77-07/2021/061 - Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité - pause méridienne

Délibération n°78-07/2021/061 - Précision sur le recrutement d'un alternant BP Aménagement paysager au service technique

Délibération n°79-07/2021/062 - Convention pour l'obtention du socle numérique

Séance du 8 juillet 2021
Délibérations prises de
n°71 à 79 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas	Excusé	BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David	Excusé	LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				